

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE DE SUNDHOUSE

PROCES VERBAL INTEGRAL
de la séance du 30 janvier 2018
sous la présidence de M. Jean-Louis SIEGRIST, Maire.

Nombre de conseillers élus : 19
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : tous les membres, sauf M. Cédric OTZENBERGER (pouvoir à M. Christophe HAUERT), M. Fabien ANSTETT, absent excusé, Mmes Isabelle SCHWOERER et Anita SCHWARTZ absentes.
Mme Marie-Laure LEONHART s'excuse et arrivera en retard.

Les membres du Conseil Municipal ont été convoqués en date du 26 janvier 2018 par invitation déposée en leur boîte aux lettres ; à cette invitation était joint l'Ordre du Jour.

Après les salutations d'usage, M. le Maire déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

- 1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**
- 2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017**
- 3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES**
 - a) Droit de préemption urbain*
- 4. FINANCES**
 - a) Salle polyvalente : plan de financement*
 - b) Subvention : définition du mode de versement des subventions aux associations*
- 5. DOMAINE ET PATRIMOINE**
 - a) Location d'un jardin communal*
 - b) Fermages*
- 6. PERSONNEL COMMUNAL**
 - a) Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe*
 - b) Création d'un poste d'adjoint technique contractuel*
 - c) Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe*
- 7. INTERVENTION DES ADJOINTS**
- 8. DIVERS**

1. Désignation du secrétaire de séance

M. Christophe HAUERT est désigné secrétaire de séance.

ADOPTE A L'UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2017

Le Procès-Verbal de la séance du 19 décembre 2017 est adopté à l'unanimité. (2 abstentions)

3. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES

a) Droit de préemption urbain

M. Mathieu KLOTZ, Adjoint, présente les demandes de Droit d'Intention d'Aliéner pour lesquels le Maire n'a pas exercé son droit de préemption.

4. FINANCES

a) Salle Polyvalente : plan de financement

Le marché extension/restructuration de la salle polyvalente suit son cours. Le bureau d'étude ECHOES a organisé une rencontre entre M. le Maire, M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint et les entreprises titulaires du marché.

Cette rencontre permettra de présenter aux entreprises l'avancement du projet et l'échéancier des travaux. Une visite de la salle est prévue pour faire un état des lieux préalable.

La demande de subvention D.E.T.R devrait être finalisée à la fin du mois. M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que le plan de financement reprend les dépenses liées d'une part à la partie extension et d'autre part à la partie restructuration. Le financement des travaux est proposé en équilibre aux dépenses.

Le taux plancher de la D.E.T.R est égal à 20 % du montant HT des travaux.

M. le Maire explique que seule la partie extension sera soumise à demande pour l'obtention de la D.E.T.R, le montant estimé correspond donc à 20 % de 1 409 806,82 €.

M. le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, le plan de financement ci-après :

DEPENSES :

TABLEAU RECAPITULATIF

LOTS	Désignation du lot	ENTREPRISES PROPOSÉES	ESTIMATION Euros HT	MONTANT EN EUROS HT AP. NÉGOCIATION		TOTAL EN EUROS HT APRES NÉGOCIATION
				EXISTANT	EXTENSION	
1	Démolition - Désamiantage	MADER SA	70 000,00 €	59 000,00 €		59 000,00 €
2	Terrassement - Gros œuvre	WICK	360 000,00 €	28 789,65 €	322 173,69 €	350 963,33 €
3	Charpente Métallique	HOWILLER	45 000,00 €		66 800,00 €	66 800,00 €
4	Couverture - Etanchéité - Bardage	SOPREMA	430 000,00 €	198 801,81 €	218 062,31 €	416 864,12 €
5	Isolation thermique - Crepissage	MAYART	84 000,00 €	47 345,27 €	18 567,08 €	65 912,35 €
6	Echafaudages	KAPP	30 000,00 €	14 037,45 €	13 074,35 €	27 111,80 €
7	Menuiseries extérieures aluminium - Protections solaires	ALU METAL CONCEPT	140 000,00 €	77 351,89 €	57 648,11 €	135 000,00 €
8	Serrurerie - Métallerie	SCHEIBEL	26 000,00 €	21 115,72 €	22 938,46 €	44 054,17 €
9	Plâtrerie - Plafonds suspendus	MARWO	86 000,00 €	41 247,97 €	41 536,80 €	82 784,77 €
10	Menuiserie intérieure bois	HUNSINGER	220 000,00 €	77 886,50 €	213 994,10 €	291 880,60 €
11	Chape - Carrelage - Faïence	DIPOL	50 000,00 €	27 604,22 €	21 432,40 €	49 036,62 €
12	Revêtements de sols souples	ESPACE DECOR	11 000,00 €		9 765,70 €	9 765,70 €
13	Revêtements de sols sportifs	JEHU	43 000,00 €		38 934,00 €	38 934,00 €
14	Parquet bois	SINGER	30 000,00 €		26 920,50 €	26 920,50 €
15	Peinture intérieure	PEINTURE SCHWARTZ	43 000,00 €	16 766,93 €	19 190,00 €	35 956,93 €
16	Signalétique	-	10 000,00 €	10 000,00 €		10 000,00 €
17	Nettoyage de fin de chantier	PRODUNET	11 000,00 €	8 195,00 €	5 444,23 €	13 639,23 €
18	Chauffage - Ventilation	SANICHAUF	208 000,00 €	78 894,40 €	75 776,52 €	154 670,92 €
19	Electricité	KOESSLER	255 000,00 €	118 506,00 €	135 950,00 €	254 456,00 €
20	Installations sanitaires	HIRTZEL ARBOGAST	84 000,00 €	39 270,23 €	48 647,77 €	87 918,00 €
21	Assainissement - Réseaux divers	JEHL	75 000,00 €	16 722,58 €	52 950,80 €	69 673,38 €
22	Voirie - Aménagements Paysagers	THIERRY MULLER	58 000,00 €	46 167,48 €		46 167,48 €
		TOTAL	2 369 000,00 €	927 703,09 €	1 409 806,82 €	2 337 509,91 €

FINANCEMENT

Aides publiques :

- Subvention D.E.T.R	281 961,- €
- Réserve Parlementaire	30 000,- €
- DSIL	15 000,- €
- Région	79 000,- €
- Département	310 374,- €
- CCRM	350 000,- €

Commune :

- Emprunt	961 000,- €
- Autofinancement	310 174,91 €

 2 337 509,91 €
Vu le plan de financement ci-dessus,**Vu** la délibération du 16 mars 2016,**Vu** la délibération du 24 octobre 2017,

Entendu M. le Maire en ses explications,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte l'opération extension/restructuration de la salle polyvalente et le plan de financement tel que présenté,**AUTORISE** M. le Maire a signé les documents afférents au marché.**ADOpte A L'UNANIMITE***b) Subvention : définition du mode de versement des subventions aux associations*

La trésorerie demande à définir le mode de versement des subventions par délibération du Conseil Municipal.

Il est acté depuis de nombreuses années que les Associations perçoivent une subvention de la Commune sur présentation d'une demande écrite et de justificatifs (factures).

Le tiers du montant HT des factures payées par l'Association sera subventionné, plafonné à hauteur de 1 500 € par Association, sur un projet défini comme de l'investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adopter le principe d'attribution des subventions tel que définis ci-dessus.**ADOpte A L'UNANIMITE****5. DOMAINE ET PATRIMOINE***a) Location d'un jardin communal*

Point ajourné.

b) Fermages

Attribution de parcelle communale

M. Claude GERBER, Adjoint, indique au Conseil qu'à l'occasion de sa cessation d'activité agricole, M. André HAEGELI renonce au bail relatif à l'exploitation de parcelles communales sises section 65 parcelle 35 au lieu-dit Unterfeld et section 63 parcelle 32 lieu-dit Rohrfeld.

Il rappelle au Conseil Municipal les modalités d'attribution des parcelles communales, délibéré le 20 octobre 1998 :

* priorité aux jeunes agriculteurs, aux GAEC et aux exploitants qui perdent des parcelles communales par le développement de l'urbanisation ou autre rupture de bail pour l'intérêt communal ;

* attribution jusqu'à concurrence :

- de 486 ares de parcelles communales au total par exploitant (surface moyenne des parcelles communales exploitées hormis les deux extrêmes) pour les agriculteurs à titre principal ;

- de 293 ares pour les agriculteurs double-actifs ;

* prise en compte de l'exploitant voisin de la parcelle qui se libère de manière à éviter des "démembrements" abusifs.

Entrée de Madame Marie-Laure LEONHART, conseillère municipale.

M. Christophe HAUERT demande pourquoi un jeune agriculteur n'a pas été retenu pour la location des parcelles et pourquoi ont-elles été attribuées à des agriculteurs qui n'en ont pas fait la demande ? Monsieur le Maire répond que tous les agriculteurs retenus ont déposé une demande.

M. Christophe HAUERT demande à ce que les critères d'attribution définis en 1998 soient inscrits dans le Procès-Verbal du Conseil Municipal.

M. le Maire rappelle que chaque cas est différent et qu'il faut prendre en compte plusieurs critères d'attribution.

Mme Christelle ADOLPH explique au Conseil Municipal que le statut de Jeune Agriculteur ne favorise pas la location de terre par la Commune alors que ce statut impose beaucoup de contraintes.

M. le Maire explique que ces critères ont été définis par le Conseil Municipal de l'époque pour réduire les écarts. Il rappelle qu'il est possible de modifier les critères et que la Commune possède 133 ha de terres à louer.

Vu les candidats et la réunion de la commission rurale du 16 janvier 2018, Entendu les explications de M. le Maire et de M. Claude GERBER, Adjoint,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de séparer le lot 65 sis lieu-dit Unterfeld section 65 parcelle 35, d'une contenance de 390a en deux lots : le 65a de 200a et le 65b de 190a ;

DECIDE d'attribuer la location du lot 65a sise section 65 parcelle 35 lieu-dit Unterfeld, d'une contenance de 200a, à M. Thierry LEONHART ;

DECIDE d'attribuer la location du lot 65b sise section 65 parcelle 35 lieu-dit Unterfeld, d'une contenance de 190a, à l'EARL GERBER Eric ;

DECIDE d'attribuer la location du lot 28b sise section 63 parcelle 32 lieu-dit Rohrfeld, d'une contenance de 32.80a, à M. BLORTZ ;

ADOPTE A L'UNANIMITE (2 ABSTENTIONS)

6. PERSONNEL COMMUNAL

a) *Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe*

M. le Maire indique au Conseil Municipal que Madame Régine KLUMB a demandé sa mutation à la Commune de Diebolsheim. Afin de procéder à son remplacement, une procédure de recrutement a été engagée. Suite aux entretiens de recrutement du lundi 15 janvier 2018, Madame Nicole PAVOT, agent titulaire à la mairie de Scherwiller, a été choisie pour le poste d'agent d'accueil polyvalent.

En conséquence, en vue de la mutation de Madame Nicole PAVOT ;

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet, à compter du 1^{er} mars 2018, pour les fonctions de secrétaire d'accueil polyvalente.

ADOpte A L'UNANIMITE

b) *Création d'un poste d'adjoint technique contractuel*

M. le Maire explique au Conseil Municipal que M. Didier BLEC, agent retenu dans le cadre du remplacement de M. François GERBER, retraité, ne pourra pas prendre ses fonctions avant le 1^{er} mars 2018.

Au vu de la quantité de travail imposée au service technique par les festivités de carnaval, il propose le recrutement d'un agent pour 2 semaines, du 5 au 16 février 2018, en accroissement temporaire d'activités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de contractuel.

Les attributions consisteront à aider le service technique dans leurs tâches quotidiennes.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera par référence à la grille de rémunération d'adjoint technique.

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1^o de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un :

Accroissement temporaire d'activité : 2 semaines.

ADOpte A L'UNANIMITE

c) *Création d'un poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe*

Vu l'inscription de Mme Marie-Line NEUNREUTHER sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Doubs,

Vu les possibilités d'avancement par concours ;

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de créer un poste de rédacteur principal 2^{ème} classe à temps complet.

DECIDE de nommer Mme Marie-Line NEUNREUTHER sur le grade de rédacteur principal 2^{ème} classe à partir du 1^{er} février 2018, pour les fonctions de secrétaire générale.

DECIDE de supprimer le poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe.

ADOpte A L'UNANIMITE

7. INTERVENTION DES ADJOINTS

- **M. Mathieu KLOTZ, 1^{er} Adjoint :**

- Informations relatives aux demandes d'autorisation d'occupation des sols.
- PLU : débriefing de la dernière réunion avec Topos : travail sur les zonages, surfaces constructibles, de loisirs, artisanales et autres.
- Les travaux à prévoir en 2018 : mur du presbytère (en lien avec le jardin derrière l'église), salle paroissiale, travaux d'accessibilité au club-house, rampe d'accès à l'école primaire à traiter en même temps que la cour, réaménagement de la cuisine à l'étage de la mairie. L'abribus sera abordé en même temps que la commission voirie.

- **M. Claude GERBER, 2^{ème} Adjoint :**

- Présentation de l'entreprise JOST, spécialisée dans le matériel électrique pour l'entretien des espaces verts. Avantage par rapport aux nuisances sonores et au confort d'utilisation.

- **Mme Josiane GERBER, 3^{ème} Adjointe :**

- Solde de la fête de la musique de 753,47€. C'est un bon apport pour le C.C.A.S.
M. Christophe HAUERT demande s'il serait envisageable d'organiser un barbecue sur la place Crinoline après le 14 juillet. Les pompiers se proposent pour organiser le barbecue.

Présentation du bilan financier des NAP 2016/2017. Le budget est bien équilibré.

8. DIVERS

M. le Maire informe que pour le carnaval, la Commune va mettre en place une déviation. Cela aura un coût d'environ 600 €. Des entreprises ont été consultées pour la location et la mise en place des panneaux de signalisation.

M. le Maire lit le courrier de Madame DIANA Marc qui demande une remise en état de la rue de la Gare. Il rappelle que c'était un projet de la campagne électorale en 2014.

Dates des prochaines réunions :

- Commission budgétaire : mercredi 07 mars à 17h
- Séance budget : vendredi 16 mars à 18h

Madame Marie-Laure LEONHART demande si la rue des vergers est prévue au programme de réfection de la voirie 2018 car il y a des nids de poule.

M. Jean-Paul RIMBAULT donne des explications sur l'organisation du carnaval, pour le moment tout se passe bien. Il y a 52 groupes inscrits. On dépasse les 1500 carnavaliers. Cette année, les chars ne seront tractés que par des tracteurs agricoles et plus par des tracteurs routiers. M. Christophe HAUERT indique qu'il faudrait faire quelque chose au niveau des nuisances sonores le soir du lundi des roses. Mme Christelle ADOLPH ajoute qu'il faudrait limiter la longueur des chars.

M. Christophe HAUERT signale au Conseil Municipal qu'ils n'ont pas été informés du départ de Mme Régine KLUMB. Il demande également si le projet d'achat d'un véhicule pour le service technique a été reporté ou non. M. Claude GERBER, Adjoint, informe que l'achat du véhicule a été reporté à 2018.

Mme Christine HURTHUR invite les membres du Conseil Municipal au spectacle de l'école vendredi soir à 18h à la salle polyvalente.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, la séance est close à 21h42.

Fait à SUNDHOUSE, le 31 janvier 2018.

Le Secrétaire,
Christophe HAUERT

Le Maire,
Jean-Louis SIEGRIST

SIGNATURES*Compte rendu du 30 janvier 2018*

SIEGRIST Jean-Louis

KLOTZ Mathieu

GERBER Claude

GERBER Josiane

ADOLPH Christelle
Absente
Donne procuration à Raphaël
HAEGELIANSTETT Fabien
Absent excusé

BERGER Michaël

DIAZ Danièle
Absente
Donne procuration à Carole
MEYER

HAEGELI Raphaël

HAUERT Christophe

HURTHER Christine

LEONHART Marie-Laure

MEYER Carole

MEYER Mario

OTZENBERGER Cédric
Absent
Donne procuration à Christophe
HAUERT

RIMBAULT Jean-Paul

SCHWARZ Anita
AbsenteSCHWOERER Isabelle
Absente

VALLET Alice